

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

(Du 6 juillet 2015)

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE**a) Stratégie cantonale de mobilité douce****b) Projet de décret portant octroi d'un crédit complémentaire de 8.400.000 francs pour l'entretien constructif des routes cantonales***La commission parlementaire Infrastructures routières,*

composée de M^{mes} et MM. Didier Calame, président, Stéphane Moser, Christian Hostettler (*remplacé par Michel Zurbuchen*), Olivier Haussener, rapporteur, Jean-Bernard Wälti, Boris Keller (*remplacé par André Obrist*), Patrick Bourquin (*remplacé par Philippe Loup*), Marina Giovannini, Erica Di Nicola, Gilbert Hirschy et Denis de la Reussille,

*fait les propositions suivantes au Grand Conseil:***Travaux de la commission**

La commission s'est réunie le 3 septembre 2015. Le Conseil d'Etat par son chef du DDTE, M. Laurent Favre, le service des ponts et chaussées par l'ingénieur cantonal ainsi qu'une collaboratrice scientifique du DDTE ont participé à la séance.

Lors de la session du mois d'avril 2014, dans le cadre du traitement du rapport 14.005, le Grand Conseil avait décidé de n'octroyer au Conseil d'Etat que la moitié du montant de 16.800.000 francs destiné à l'entretien constructif des routes cantonales pour les années 2014 à 2017. Il avait conditionné l'octroi du solde du crédit, soit 8.400.000 francs pour les années 2016 à 2017, à l'élaboration et la présentation d'une stratégie de mobilité douce qui fait l'objet du présent rapport.

Du moment que la présentation de détail des projets d'entretien constructif et les possibilités d'intégration de la mobilité douce avaient déjà été débattues aux mois de mars et avril 2014 et qu'elles restent valables, les discussions de notre commission ont essentiellement porté sur la stratégie de mobilité douce et ses possibilités d'applications dans les projets routiers en cours de réalisation et, à terme, sur ceux à venir.

En plus du rapport du Conseil d'Etat, la commission a eu à sa disposition l'étude du bureau spécialisé en matière de transports intitulé "*Neuchâtel – Stratégie de mobilité douce. Pistes pour intensifier l'usage du vélo dans le canton*" ainsi que le rapport 2014 du service des ponts et chaussées "*Planification de l'entretien du réseau routier cantonal – évolution d'état*".

Examen des projets et du décret**a) Débat d'entrée en matière**

Le rapport relatif à la stratégie cantonale de mobilité douce a été bien reçu par l'ensemble de la commission.

L'ensemble des commissaires salue la qualité et l'aspect très complet de l'étude qui ne se borne pas seulement à définir et affirmer la stratégie du Conseil d'Etat en matière de mobilité douce, mais qui fait également des propositions concrètes en fonction des différentes priorités et secteurs concernés.

Si les principes développés n'ont pas fait l'objet de critiques, des questions relatives à la manière de la mise en œuvre dans le temps et l'espace de cette stratégie, ainsi qu'à l'association tant technique que financière des différents acteurs, ont retenu l'attention de la commission.

Pour le Conseil d'Etat, il est important, dans un premier temps, de partager et faire valider la stratégie définie par le Grand Conseil, ceci afin d'en faire une conception directrice cantonale et ainsi pouvoir, par la suite, l'ancrer dans une loi existante. Cette manière permettra de mieux définir et coordonner les besoins et responsabilités des différents acteurs que sont notamment les communes, les communautés urbaines, les entreprises de transports du canton et d'autres utilisateurs.

Le Conseil d'Etat souhaite, une fois la stratégie adoptée par le Grand Conseil, revenir devant notre autorité pour la mise en place des fondements légaux ainsi que pour obtenir les moyens financiers nécessaires.

b) Vote d'entrée en matière (art. 171 OGC)

A l'unanimité, la commission propose au Grand Conseil de prendre acte de la stratégie cantonale de mobilité douce et d'entrer en matière sur ce projet de décret.

c) Examen de détail et amendements

Aucun amendement n'a été déposé durant les travaux de la commission. Néanmoins, une commissaire du groupe socialiste a informé la commission que son groupe se réservait la possibilité de formuler des propositions dans le cadre du débat en plénum, propositions qui viseraient à préciser que la mobilité douce est intégrée aux projets d'entretien constructif retenus dans la demande de crédit.

Également sans déposer d'amendement et à l'instar du crédit pour l'entretien constructif de l'année dernière, le commissaire du groupe PopVertsSol a fait entendre que ses collègues auraient de la peine à accepter ce rapport et voter le décret.

Vote final

Un commissaire ayant dû quitter la séance, le nombre de votants s'élève à 10.

Au vote final, par 7 voix et 3 abstentions, la commission propose au Grand Conseil de prendre acte de la stratégie cantonale de mobilité douce et d'accepter le projet de décret tel qu'il est présenté par le Conseil d'Etat.

Motions dont le Conseil d'Etat propose le classement

Une majorité de la commission estime, à l'instar du Conseil d'Etat, que ce rapport 15.031 répond aux motions 94.122, 97.143 et 11.114. En effet, la stratégie de mobilité douce développée par le Conseil d'Etat apporte les réponses aux différentes questions posées par la motion 94.122 et la motion populaire 11.114, alors que la réalisation des travaux de l'autoroute A5 dans le district de Boudry a permis la réalisation de bandes ou pistes cyclables dans cette région, répondant ainsi à la motion 97.143.

Par 6 voix contre 4, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion Laurence Boegli 94.122, du 22 juin 1994, Les cyclistes existent, il y en a même dans notre canton.

Par 6 voix contre 2 et 2 abstentions, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion Pierre-Alain Brand 97.143, du 17 novembre 1997, Pistes cyclables dans le district de Boudry.

Par 6 voix contre 4, la commission propose au Grand Conseil d'accepter le classement de la motion de la commission des pétitions et des grâces 11.114, du 6 janvier 2011, Davantage de bandes cyclables en Suisse romande.

Postulats - divers

Le 29 juin 2011 le Grand Conseil acceptait, par 60 voix contre 27, le postulat suivant:

11.159 ad 11.021

Postulat de la commission parlementaire RC 1320

Le chemin des rencontres: un trait d'union qui n'unit rien?

Le projet de chemin des rencontres est né de la volonté d'une poignée de citoyennes et citoyens de voir se concrétiser un cheminement piétonnier et cycliste convivial entre les deux villes des Montagnes neuchâteloises. Concrètement, le projet a été lancé par souscription publique en mai 2008 et a été inscrit dans les mesures "mobilité douce" du projet d'agglomération RUN l'année précédente. Il est également porté par les villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

Avec les aménagements de la RC 1320, le Conseil d'Etat donne l'impression que son engagement à la concrétisation du chemin prend fin, alors qu'il reste un interlocuteur important du dossier. Les signataires demandent au Conseil d'Etat de ne pas abandonner le projet et d'étudier les possibilités qui sont les siennes pour prolonger son soutien et accompagner le chemin des rencontres jusqu'à sa concrétisation, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du dossier.

A la demande du commissaire du parti des Verts, il est fait la demande au Conseil d'Etat de renseigner la commission sur cette demande et de porter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Comme déjà annoncé, le tronçon Le Locle – La Chaux-de-Fonds est reconnu comme prioritaire dans la stratégie de mobilité douce. Le Conseil d'Etat reviendra sur ce postulat après la validation par le Grand Conseil de la stratégie, du crédit et de la base légale idoine. Il rappelle qu'en l'état ce projet est bloqué par l'opposition d'une organisation de protection de la nature.

Préavis sur le traitement du projet (art. 272ss OGC)

A l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le projet soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Conclusion

Sans opposition, la commission a adopté le présent rapport par voie électronique.

Neuchâtel, le 11 septembre 2015

Au nom de la commission
Entretien constructif – mobilité douce:
Le président, *Le rapporteur,*
D. CALAME O. HAUSSENER